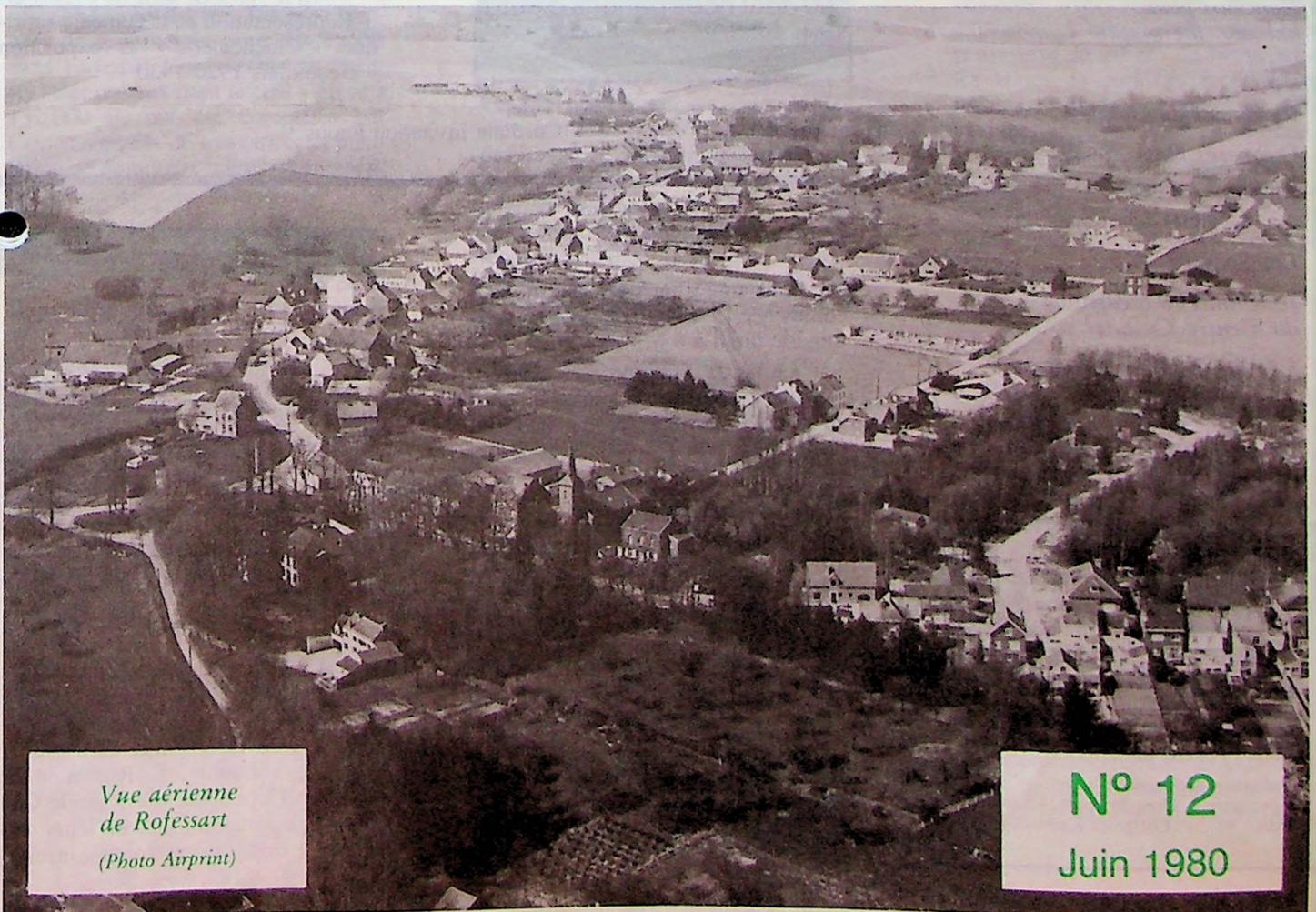


OTTIGNIES LOUVAIN-LA-NEUVE

ville universitaire d'avenir

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL



*Vue aérienne
de Rofessart
(Photo Airprint)*

N° 12
Juin 1980

SOMMAIRE

Agenda	2
Médecins de garde pour le mois de juin	2
Echos	3
Avis d'intérêt général	4
Activités Croix-Rouge	5
Que vous propose le Discobus	5
En suivant les séances du Conseil Communal	6
Concours pour habitat thermique	6
Jubilés	6
La Chasse au Gaspis	7
Dernières Nouvelles	7
Enquête :	
La garde des enfants	8
Les Sports	9
Indemnités d'occupation du Centre Culturel	9
La Vie Communale en 1979	10
Carnet Familial	11
Je fleuris Ottignies-L.L.N.	12

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL

distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres de Ottignies-Louvain-la-Neuve. Reproduction interdite.

Secrétariat de rédaction :
Joseph Desmet, Maison Communale,
Avenue des Combattants 39 - Tél. 41 40 72

Photos : Laloux, Bertrand.

Réalisation technique :
Imprimerie J. Dieu-Brichart, Chaussée de la Croix 47 - Ottignies-Louvain-la-Neuve.

AGENDA

Vendredi 30.05 au Lundi 02.06 :
Mousty : Foire Commerciale

Dimanche 01.06 :
Petit-Ry : Fancy-Fair

Samedi 14.06 :
Centre Culturel
Célébration des Noces d'Or et de Diamant

Vendredi 20.06 au Mardi 24.06 :
Ottignies-Centre : Kermesse

Mardi 24.06 à partir de midi :
Retransmission émission RTB-F comme Fête.



Du vendredi 5 au dimanche 28 septembre, au Centre Culturel, se tiendra l'EXPO 150 dont nous parlons d'autre part.

Jumelage JASSANS-RIOTTIER/
OTTIGNIES-L.L.N.

Vendredi 19.09 :
- Vers 18 h. au Foyer du C.C.A.O.:
Accueil de la délégation de Jassans-Riottier.
— 20 h., grande salle du C.C.A.O.:
Projection des films du jumelage.

Samedi 20.09 :
— 14 h., devant la Maison Communale : départ de la délégation pour l'excursion en Brabant-Wal.
— 21 h., sous le chapiteau du Bois des Rêves : Grand Bal du Jumelage

Dimanche 21.09 :
— 9,30 h., Eglise St-Remi : Grand Messe avec le concours de la Philharmonie « Concordia » et la chorale St-Remi.
— 11 h., Grande salle du C.C.A.O. Séance académique et signature de la Charte du Jumelage.
— 16 h., Grande salle du C.C.A.O. Représentation de la comédie satirique « Clochemerle » et exposition « Beaujolais 1920-1930 ».

Cordiale invitation à tous !

MEDECINS DE GARDE

La garde d'un week-end normal commence le samedi à 12 h. et se termine le lundi à 8 h.

La garde d'un jour férié isolé en semaine commence la veille au soir à 21 h. et se termine le lendemain du jour férié à 8 h.

Juin :		
31.5/1.6	Dotremont	61.23.42
7/8	Bourdon	41.46.81
14/15	Janssens	41.45.72
21/22	Peeters	61.41.58
28/29	Piret-Gerard	61.10.16

LES BALLETS DU XX^e SIECLE AU CENTRE CULTUREL

Mardi 13 mai, la troupe des Ballets du XX^e Siècle placée sous la direction de Maurice Béjart a recueilli un énorme succès auprès d'un public très enthousiaste. Une fois de plus le Centre Culturel a fait salle comble !

IN MEMORIAM

Armand GOSSET

Le 21 février 1980 s'éteignait M. Armand Goset. Né à Limal en 1903, il fut échevin de la commune de Limelette d'avril 1959 à décembre 1963.

A sa famille, la Rédaction du Bulletin Communal ainsi que le Collège échevinal présentent leurs très vives et très sincères condoléances.

ACCUEIL DES REFUGIES CAMBODGIENS

Etat de la situation.

Jusqu'à ce jour 20 Cambodgiens ont été pris en charge par le Comité local.

Parmi ceux-ci, 15 sont installés dans des logements sur le site de Louvain-la-Neuve, 4 à Wavre et 1 à Bruxelles.

Les 15 Cambodgiens dans notre Commune se répartissent :

- 6 à l'Hocaille et 9 au Biéreau
- 7 chefs de famille et 2 enfants
- emplois : 2 ont été engagés par la Commune (Serv. trav.)
3 par l'UCL
1 par le Centre Sportif de Blocry
- logements : 1 maison Immasco
2 maisons Clair Logis
- 3 naissances attendues en 1980.

Quelques arrivées sont encore attendues dans les prochains mois en fonction surtout des demandes de regroupement de familles introduites par le Comité.

TRAVAUX TERMINES EN 1979

— Les entreprises Terrasco viennent de terminer la pose des égouts dans l'avenue Huyberechts au Petit-Ry. Ces travaux dont le coût s'élève à 139.000 F. ont été complétés par l'aménagement de trottoirs et la plantation de nombreux arbres d'ornementation.

— La rue du Monument a elle aussi été améliorée à l'occasion de la pose du collecteur de la vallée de la Dyle. Le nouvel équipement comporte

UNE RELIGIEUSE DU COUVENT DU STIMONT A L'HONNEUR.

Sœur Simone GERNAERT, des Petites Sœurs de l'Assomption, du Couvent du Stimont à Ottignies, a fêté le 1^{er} mai 1980 à 15 h., ses soixante années de vie religieuse.

Dès la fin de son noviciat, Sœur Simone GERNAERT fut envoyée dans différentes villes de Belgique et de France pour exercer ses talents d'infirmière au profit des plus défavorisés.

Voulant lui donner témoignage pour les grands services qu'elle a rendu à la cause des œuvres sociales et de bienfaisance, par son dévouement et sa philanthropie, S.A.S. le Prince Léopold de CROY-SORLE, Grand Maître de l'Ordre du Mérite Social de Belgique, lui a fait conférer, par son neveu, Monsieur Georges DRESSE, Commandeur de l'Ordre, les insignes d'Officier de l'Ordre du Mérite Social de Belgique. Le Bourgmestre a remis des fleurs à la jubilaire.

l'éclairage public au sodium, les égouts, les canalisations d'eau et de gaz.

— Les riverains de la rue des Fusillés ont pu voir au cours du dernier trimestre 1979 l'aboutissement des travaux d'amélioration de leur rue, entrepris par la firme Van Brabant pour un montant estimé à 16.500.000 F. y compris l'éclairage public et le renouvellement des canalisations d'eau. Une partie de ce montant a été pris en charge par l'Etat.

35^e Anniversaire de la Libération des Camps

L'Association des Anciens Prisonniers de Guerre a célébré le 10 mai dernier le 35^e anniversaire de la libération des camps. Au cours de la cérémonie, la médaille du souvenir a été remise aux membres de la section locale entourés d'une centaine de personnes.

TRAVAUX PREVUS

— Route 430 COURT-SAINT-ETIENNE—RIXENSART par Pinchart :

Après de nombreuses interventions de l'Administration Communale, les travaux adjugés le 20.09.79 pour un montant de plus de 76 millions consisteront en un recouvrement de la chaussée avec maintien des accès existants. L'assiette de voirie sera recouverte de 20 cm de béton armé, les zones de parkings recevront un revêtement hydrocarboné et les pistes cyclables une couche de béton armé.

La voirie se composera donc de 2 bandes de circulation de 3,50 m. bordées par une bande de parking de 2 m. et une piste pour vélos de 1,2 m. de large.

Ces travaux ont débuté en avril 1980.

— Avenue de LAUZELLE :

L'aménagement de cette artère est prévu pour le mois de juin 1980 et comprendra la mise à 4 bandes de circulation dont 2 bandes de 3,50 m. réalisées par recouvrement de l'actuelle voirie et la construction d'une nouvelle chaussée parallèle composée de 2 bandes de 3,50 m. également. Deux passages pour piétons sont prévus afin de faciliter la liaison entre les différents éléments des installations du Centre Sportif de Blocry et l'accès aux quartiers de l'Hocaille et de Lauzelle dont les travaux d'extension sont actuellement en cours. L'Administration Communale est intervenue pour justifier les passages supplémentaires.

avis d'intérêt général



Fondation Roi Baudouin

La Fondation Roi Baudouin organise un concours « qualité ville-village 80 » destiné à favoriser la participation des habitants à l'amélioration de l'habitat et de la qualité de la vie.

Les participants prépareront et présenteront un dossier qui exposera :
1° - une étude sur l'état du quartier ou du village et de sa vie ;
2° - les projets pour améliorer l'état du quartier, du village et la vie des habitants.

Les dossiers seront soumis à un conseil de spécialistes en matières d'architecture, d'urbanisme et de paysagisme.

Les meilleures idées sont récompensées par des prix de 25.000 F.

CALENDRIER :

Les candidatures devront être introduites avant le 30 juin 1980 et les dossiers de participation devront être renvoyés pour le 30 novembre 1980 à l'adresse suivante :

Promotion de l'environnement
Qualité Village 80
Rue des Brasseurs 7
5400 MARCHE-EN-FAMENNE

L'Administration Communale de Ottignies-Louvain-la-Neuve s'associe à cette action et souhaite une large participation de la population à cette opération.

Des renseignements complémentaires et des bulletins de participation peuvent être obtenus en contactant Mr Chevalier du Service urbanisme au n° de téléphone 010/41.74.11.

CONSULTATION DES NOURRISSONS DE BLOCRY

A l'initiative d'un groupe de mamans et de l'Échevin de la Famille, des consultations de nourrissons sont organisées depuis le 6 mars dernier,

ENLEVEMENT IMMONDICES

RAPPEL

Si le jour prévu pour le ramassage des immondices est férié, la tournée est remplacée comme suit :

Jour férié

Lundi	le mardi qui suit
Mardi	le mercredi qui suit
Mercredi	le mardi qui précède
Jeudi	le mardi qui précède
Vendredi	le lundi qui suit

Permanence INASTI

La permanence sociale tenue par un agent de l'INASTI se tiendra dorénavant de 11 à 12 h., le deuxième lundi de chaque mois.

EXPOSITION 1830-1980

Comme l'annonçait M. le Bourgmestre dans notre dernier numéro, le Collège échevinal organisera, en collaboration avec l'UCL, du 5 au 28 septembre prochain, au Foyer du Centre Culturel, une exposition axée sur les thèmes suivants :

1830-1980

150 ans de vie à Ottignies-L.L.N.
De la Maternelle à l'Université,
150 ans d'enseignement
dans la Commune
150 ans de Sports

Nous faisons appel à tous nos concitoyens, et aux collectionneurs en particuliers désireux de collaborer à cette rétrospective, afin qu'ils prennent contact le plus rapidement possible avec le Service des Relations Publiques en vue d'établir une liste d'objets susceptibles de figurer en bonne place dans cette exposition.
Tél. 41.40.72 - Ext. 36.

sous le patronnage de l'ONE, dans les locaux de la Cure de Blocry, rue de l'Invasion.

Les séances ont lieu tous les jeudis de 13 h. 45 à 15 h. 30.

Pour tous renseignements :
téléphoner au 41.77.42 ou 41.51.21.

DEPISTAGE DU CANCER

Les consultations de dépistage précoce du cancer se poursuivent comme au paravant au 1^{er} étage du Centre Culturel, (locaux de la Consultation des Nourrissons), avenue des Combattants 41.

Les permanences sont assurées par Mme Hanon, rue du Blanc-Ry 99 (1340) - Tél. 41.85.37 (de 9 à 10 h.)

NOUVELLE IMPLANTATION DES SERVICES COMMUNAUX

En face de la Maison Communale :

— Recette et Perception :

Avenue des Combattants 30
(rez-de-chaussée)
Tél. 41.63.46

— Receveur Communal

— Echevinat des Finances :

Avenue des Combattants 28
(1^{er} étage)
Tél. 41.63.46

— Secrétariat de la Jeunesse et des Sports :

Avenue des Combattants 30
Tél. 41.63.46

— Service Social Communal :

Assistant Social : Mr Ponthière
Avenue des Combattants 28
Tél. 41.63.46

A la Maison Communale :

— Relations Publiques :

Maison Communale
rez-de-chaussée (aile droite)
Avenue des Combattants 35
Tél. 41.40.72 - Ext. 28

FAMILLE ET SANTE

Les demandes en vue d'obtenir la réduction sur consommation d'eau en faveur des familles nombreuses ayant 3 enfants à charge de moins de 21 ans sont à introduire au Service Mécanisation, rue du Moulin 4 (1340) avant le 1^{er} octobre de chaque année.

Les certificats de vaccination antipolio (enfants de 18 mois) doivent être adressés au Service Mécanisation, rue du Moulin 4 (1340).



ACTIVITES CROIX-ROUGE 1979

La section locale de la Croix-Rouge a connu en 1979 une importante expansion de ses activités due notamment à l'accroissement de la population et à la qualité de ses services.

Les collectes de sang ont permis de récolter 1888 sacs grâce à la collaboration de 791 donateurs. Signalons à ce propos que le Centre de Plasma-phérèse du Brabant Wallon s'installera à Louvain-la-Neuve au cours de l'année 1980.

Des brevets ont été délivrés à 23 secouristes et 5 benjamens. La section locale a des demandes pour un cours d'ambulancier. Il ne lui manque que des moniteurs pour épauler le chef du service « Enseignement ».

Le service de secours et d'ambulance a effectué 84 sorties et de multi-

ples activités totalisant 2.100 heures bénévoles.

La section « Sanitaire » a effectué 523 prêts, soit 20 % de plus qu'en 1978.

La bibliothèque de la Clinique St-Pierre a distribué 5.305 livres aux malades. Une nouvelle bibliothèque a été créée en mars à la Résidence « Le Chenoy ».

En juillet, une opération « Vêtements pour les réfugiés du S.E. Asiatique » a permis de récolter 4.000 vêtements.

En décembre, l'opération *Jouets* a permis de distribuer 300 jouets dans les quatre institutions pour handicapés et les 5 crèches de la localité.

Enfin signalons qu'au cours de la « Quinzaine Annuelle », la section locale a vendu 2.633 vignettes.

QUE VOUS PROPOSE LE DISCOBUS ?

Depuis 1974, le Discobus de la Médiathèque de la Communauté Française de Belgique assure dans la commune un service de prêt de disques et de cassettes sonores.

Les résultats n'ont jamais cessé d'être encourageants. Ainsi, en 1978-79, 2.806 disques et cassettes ont été prêtés aux abonnés.

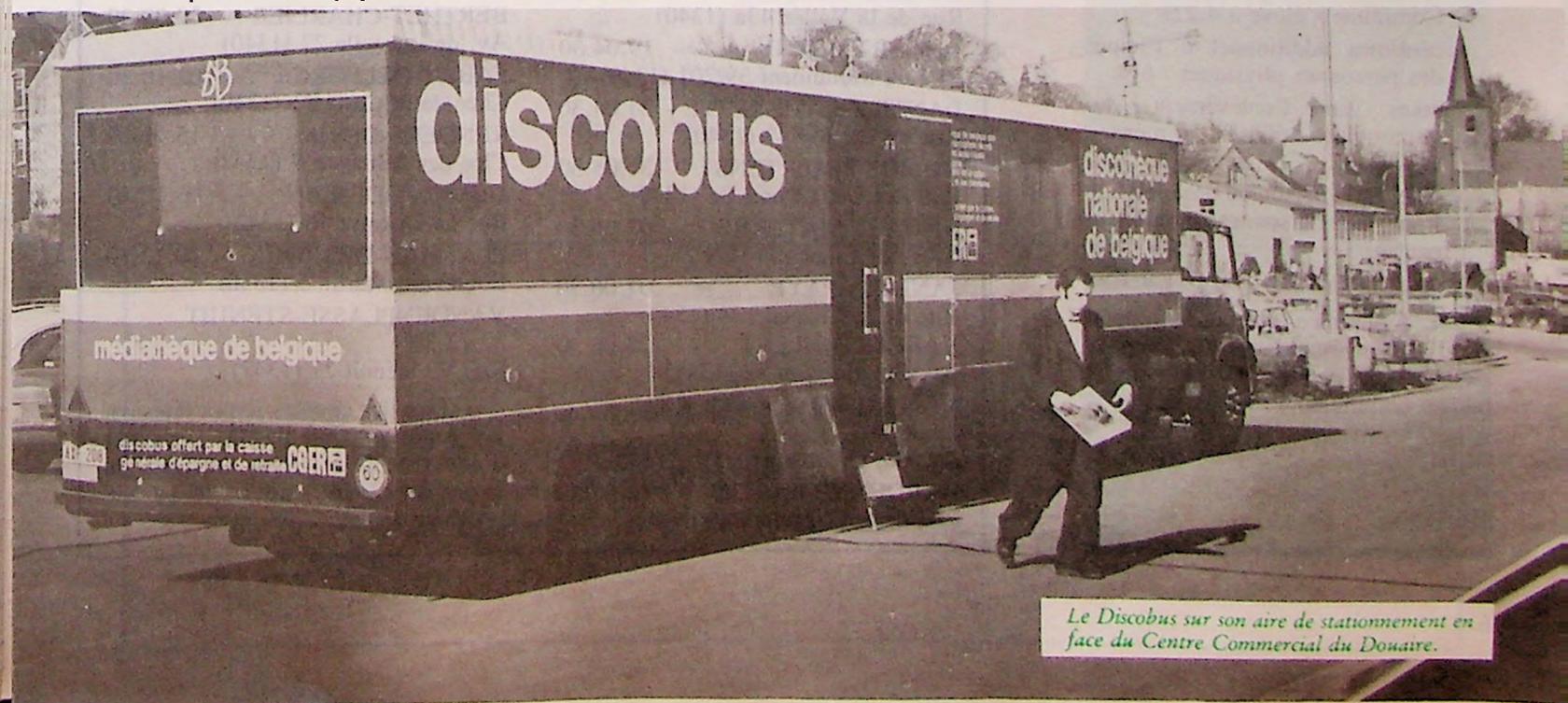
Chaque semaine, tous les vendredis de 15 à 16 heures, le Discobus est à la disposition de la population sur

le parking du Douaire (face aux Ets Delhaize).

La collection du Discobus s'étend dans des genres aussi différents que : la musique classique, l'opéra, l'opérette, la pop music, le rythm and blues, la musique folklorique, le jazz, la chanson française, le bruitage, les voix de l'histoire, la littérature, la musique de films et même les cours de langue. Tout cela réuni sur disques ou musicassettes et parfois illustré par des diapositives.

D'autre part, grâce à un accord intervenu entre le Ministère de l'Éducation Nationale et la Médiathèque, tous les enseignants des établissements scolaires pourront obtenir un abonnement gratuit en s'adressant directement au service de prêt.

La proximité de nombreuses places de stationnement facilite l'accès à ce service communal réalisé en collaboration avec le Ministère de la Culture Française.



Le Discobus sur son aire de stationnement en face du Centre Commercial du Douaire.

Concours pour un habitat thermique

En suivant les séances du Conseil Communal

— En séance du 22 janvier, le Conseil Communal approuve :

- l'ouverture d'une 2^e classe maternelle à l'école communale de Limelette (av. de Jassans)

l'acquisition des immeubles situés respectivement au n° 47 de l'avenue des Combattants et au n° 1, rue du Roi Albert, en vue de l'élargissement du carrefour Avenue du Roi Albert-Avenue des Combattants.

- le projet d'égouttage à réaliser rue Haute.

D'autre part, l'Assemblée accepte la démission du R.P. Dieudonné Dufasne, membre du Conseil d'Administration du Centre Culturel et désigne Mr M. De Coster pour le remplacer.

— En séance du 11 mars, le Conseil Communal approuve le projet de renforcement du réseau d'éclairage public dans les rues du Blanc-Ry, de l'Épine, du Bauloy, du Tiernat et des Bouleaux.

Il adopte le principe des travaux à effectuer en vue de réaliser une voirie de liaison entre la rue du Monument et le Centre Commercial du Douaire.

L'Assemblée adopte provisoirement le Plan particulier d'Aménagement du Centre de Mousty.

— En séance du 1^{er} avril, le Conseil Communal approuve les différentes taxes suivantes :

- centimes additionnels au Pré-compte Immobilier : 853 correspondant à 1500 précédemment. le coefficient de péréquation de la Commune s'élève à 4,22)
- centimes additionnel à l'impôt des personnes physiques : 6 %
- taxes sur l'enlèvement des immondices : 600 F. par ménage et par an.
- taxe sur le personnel occupé : 500 francs par personnes occupées et par an.
- taxe sur la FM : 500 F. par Kw.

L'Assemblée entend le rapport sur l'administration de la Commune au cours de l'année 1979 et vote le budget communal 1980.

L'exécutif de la Région Wallonne organise un concours destiné à récompenser les personnes qui ont effectué de leur propre initiative certaines réalisations originales, par leur conception thermique, dans leur habitation privée.

Ce concours est destiné à promouvoir les projets originaux dans les domaines suivants :

- conception architecturale d'ensemble visant à une moindre consommation d'énergie ;
- amélioration de systèmes de chauffage existants ou mise en œuvre de principes nouveaux ou peu connus ;
- limitation des déperditions, amélioration de l'isolation thermique ou encore récupération de chaleur ;
- utilisation d'énergies nouvelles ou peu connues.

Les projets intéressants feront l'objet d'une sélection à deux niveaux :

- sélection au premier degré basée sur l'originalité du projet ;
- sélection au second degré basée sur l'observation, durant une période d'un an au moins, des résultats obtenus par les différentes réalisations.

Un jury établira un classement final de tous les candidats retenus au second degré et les meilleures réalisations se verront attribuer un prix spécial.

Les dossiers pour le concours doivent être déposés au Secrétariat d'Etat à la Région Wallonne pour le 30 septembre à minuit au plus tard.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Mr Chevalier au Service Travaux et Urbanisme, tél. 010/41.74.11.

JUBILES

Les couples suivants fêteront cette année leurs *Noces de Diamant* :

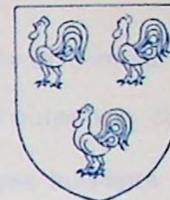
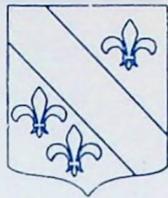
LALOUX-SABLON - 28.02.20
Rue Lucas 15 (1340)
GERARD-VANMEUGELANDE
06.03.20
Rue de l'Invasion 75 (1340)
DUBOIS-MINNE - 04.09.20
Av. de la Paix 54 (1340)
HOSLET-JANTY - 08.12.20
Av. du 11^e Zouave 15 (1342)

Quant aux couples dont les noms suivent, ils auront la joie de célébrer leurs *Noces d'Or* :

BORLEE-GILLARD - 15.02.30
Rue de la Vallée 43a (1340)
ANCART-BERNY - 19.04.30
Rue du Monument 39/201 (1340)
LANTIEZ-LAMBRETTE - 24.04.30
Rue du Bauloy 43 (1340)
DUMONT-MERTENS - 31.05.30
Rue des Deux Ponts 3a (1340)
ANCART-MATERNE - 07.06.30
Clos des Lilas 4 (1342)
JANDRIN-PAYE - 07.06.30
Rue de la Chapelle 74 (1340)
VASSART-GILLET - 25.06.30
Av. Bel Horizon 82 (1341)
VAN KILDONCK-COCKX
28.06.30
Av. des Combattants 113 (1340)
HARDENNE-BASTIN - 12.07.30
Rue de la Chapelle 44 (1340)

BRICOULT-FLAMENT - 22.07.30
Rue du Moulin 21/201 (1340)
LENGELE-SPOEL - 16.08.30
Clos du Grand Feu 7 (1340)
DUMOULIN-LEPAGE - 23.08.30
Av. Lambermont 16 (1342)
GASPART-HALIN - 06.09.30
Rue du Moulin 19/202 (1340)
LALIEU-SAMBREE - 06.09.30
Rue du Bauloy 45 (1340)
DE DECKER-SCHYRGENS
09.09.30
Grand'rue 15 (1341)
THOMAS-VANEYCK - 13.09.30
Av. Demolder 85a (1342)
BERTHET-CHARLIER - 20.09.30
Av. de Lauzelle 27 (1340)
FABRY-DELFORGE - 02.10.30
Chée de la Croix 51 (1340)
RENDERS-DEVIS - 15.11.30
Clos des Mimosas 7 (1342)
DUMONT-DEJEAN - 06.12.30
Rue L. Dekaise 13 (1342)
PLASMAN-DEBROUX - 20.12.30
Boulevard Martin 5 (1340)
VANDENPLASSE-STENUIT
27.12.30
Rue V. Sténuit 27 (1342)

Tous les couples seront fêtés par les Autorités Communales au cours d'une réception qui se déroulera au Foyer du Centre Culturel le 14 juin prochain à midi.



COMMUNE D'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE

EHEVINAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



Rentrée scolaire du lundi 1^{er} septembre 1980



Madame, Monsieur,

L'Administration Communale d'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE a l'honneur de vous informer que la reprise des cours aux Ecoles Communales se fera le LUNDI 1 SEPTEMBRE 1980.

Vous trouverez ci-après les indications propres à chaque groupe scolaire.

Ecole gardienne du Centre

Avenue des Combattants 35

Chef d'école intérimaire : Madame HANNON

Rentrée à 8 h. 30.

Ce groupe scolaire comprend :

- trois classes gardiennes dont une accessible aux enfants de 2 ans et 6 mois ;
- assurance accidents ;
- transport en minibus pour les élèves éloignés ;
- surveillance du repas de midi ;
- repas chauds et distribution de potage à midi ;
- garderie gratuite le matin dès 7 h. 30 et le soir jusque 18 h. ;
- deuxième cour de récréation nouvellement aménagée.

Renseignements et inscriptions les 24, 25 et 26 juin de 9 h. à 15 h. et le jour de la rentrée.

Ecole gardienne de la Croix

Chaussée de la Croix 80A

Chef d'école intérimaire : Madame SEMAL

Téléphone : (010) 41 35 85

Rentrée à 8 h. 30

Ce groupe scolaire comprend deux classes dont l'une est accessible aux enfants âgés de 2 ans et 6 mois.

L'enseignement communal vous procurera en outre les avantages suivants :

- surveillance du repas de midi ;
- repas chauds et distribution de potage à midi ;
- distribution de lait le matin ;
- assurance accidents ;
- épargne scolaire ;
- transport en minibus pour les élèves éloignés ;
- garderie le matin à partir de 8 h.

Renseignements et inscriptions les 23, 24 et 26 juin de 8 h. 30 à 15 heures et le jour de la rentrée.

Ecoles gardienne et primaire de Blocry

Rue Haute 1

Chef d'école : Monsieur DEMEESTER

Téléphone : (010) 41 77 20

Rentrée à 9 heures

Ce nouveau groupe scolaire, installé maintenant rue Haute, comprend :

- 1) Section maternelle composée de six classes dont une classe d'accueil réservée aux enfants de 2 ans et 6 mois, présence d'une puéricultrice dans la classe d'accueil ;
- 2) Section primaire mixte, 6 à 12 ans, conduisant à l'obtention des diplômes d'examen cantonal et de fin d'études primaires ; classe d'adaptation ; cours d'éducation physique (2 h. semaine) donné par maître spécial ;
- 3) Une extension de l'Académie de Musique pour les enfants à partir de 7 ans ;
- 4) Cours de solfège — cours d'instruments : piano, guitare, violon, flûte, percussion.

L'enseignement communal vous procurera en outre les nombreux avantages suivants :

- gratuité des fournitures classiques ;
- surveillance du repas de midi ;
- cours facultatif du néerlandais à partir du degré moyen ;
- cours audio-visuels ;
- orientation scolaire ;
- cours hebdomadaire de natation ;
- épargne scolaire ;
- assurance accidents ;
- transport en minibus pour les élèves éloignés et du site universitaire ;
- activités socio-culturelles le mercredi après-midi ;
- garderies et études surveillées, matin dès 7 h. 30 et soir jusque 18 h. 15 ;
- repas chauds et distribution de potage à midi.

Renseignements et inscriptions : du 23 au 30 juin de 8 à 18 h. ; du 18 au 29 août de 10 à 13 h. et de 15 à 18 h. aux Pavillons, rue Haute (à côté de l'Eglise de Blocry).

Ecoles gardienne et primaire de Limauges

Rue des Ecoles 1

Chef d'école : Madame Louise MAMBOUR

Tél. (010) 61 22 76 (Ecole)

Tél. (010) 61 49 19 (privé) : Mambour Louise

Rentrée à 8 h. 45

Ce groupe scolaire comprend :

- a) deux sections gardiennes accessibles aux enfants de 2 ans et 6 mois :
Avenue des Hirondelles et Rue des Ecoles ;
- b) une section primaire pour garçons et filles conduisant à l'obtention du diplôme de fin d'études primaires.

L'enseignement communal vous procure en outre les avantages suivants :

- gratuité des fournitures classiques ;
- un cartable est offert aux élèves entrant en première année ;
- surveillance du repas de midi ;
- cours facultatif de néerlandais au degré supérieur ;
- cours de natation ;
- cours de gymnastique ;
- assurance accidents ;
- garderies et études surveillées le matin à partir de 7 h. 30 et le soir jusqu'à 17 h. 15 ;
- transport en minibus pour les élèves du Puits, Pinchart, Cérroux et la Cité Chapelle aux Sabots.

Renseignements et inscriptions : du 23 au 27 juin : de 7 h. 30 à 17 h. 15 ;
les 3, 4 et 5 juillet : de 10 à 13 h. ; les 21, 22, 23, 28, 29 et 30 août : de 10 à 13 h., rue des Ecoles 1 à Limauges.

Ecole gardienne de Cérroux

Place Communale

Madame PEETERS

Dépend de l'Ecole de Limauges

Rentrée à 8 h. 45

Cette école comprend une section gardienne accessible aux enfants ayant atteint l'âge de 2 ans et demi dans le courant du trimestre. Garderie de midi.

Ecole gardienne du Buston (Limelette)

Avenue des Sorbiers

Chef d'école : Madame BOUSMAN-CARETTE

Rentrée à 8 h. 30

Cette école comprend deux classes dont l'une est accessible aux enfants ayant atteint l'âge de 2 ans et 6 mois.

- Assurance accidents ;
- Surveillance du repas de midi.

Renseignements et inscriptions le jour de la rentrée.

Ecole gardienne de Limelette

Avenue de Jassans 67

Chef d'école : Madame BOUMANS-JADOT

Téléphone : (010) 41 31 95 (après 17 h.).

Rentrée à 8 h. 30

Ce groupe scolaire comprend et procure les avantages suivants :

- deux sections gardiennes dont une est accessible aux enfants de 2 ans et 6 mois ;
- surveillance du repas de midi (soupe - lait) ;
- assurance accidents ;
- garderie des enfants : le matin à partir de 8 h. et le soir jusqu'à 16 h. 30.

Renseignements et inscriptions le jour de la rentrée ou par téléphone.

Ecoles gardienne et primaire de Mousty

Rue des Coquerées 4
Chef d'école : Madame DELVEAUX
Téléphone : (010) 61 23 40
Rentrée à 8 h. 45

Ce groupe scolaire comprend :

- 1) une section gardienne accessible aux enfants de 2 ans et 6 mois, répartis dans deux classes ;
- 2) cinq classes primaires pour garçons et filles de 6 à 12 ans, conduisant à l'obtention des diplômes d'examen cantonal et de fin d'études primaires.

L'enseignement communal vous procure en outre les nombreux avantages suivants :

- gratuité des fournitures classiques ;
- un cartable est offert par les Amis des Ecoles aux élèves entrant en première année ;
- surveillance du repas de midi ;
- cours facultatif du néerlandais à partir du degré supérieur ;
- cours d'éducation physique ;
- orientation scolaire ;
- cours hebdomadaire de natation ;
- épargne scolaire ;
- assurance accidents ;
- activités socio-culturelles le mercredi après-midi ;
- garderies et études surveillées, matin à partir de 7 h. 45 et soir ;
- repas chauds et distribution de potage à midi ;
- transport en minibus pour les élèves éloignés ; l'itinéraire et l'horaire seront communiqués aux parents dès la rentrée.

Renseignements et inscriptions le vendredi 29 août et le samedi 30 août entre 9 et 11 heures et le jour de la rentrée.

Madame DELVEAUX, rue des Coquerées 60
Téléphone : (010) 61 39 56.

L'itinéraire et l'horaire du minibus seront communiqués dès la rentrée par le Chef d'école.

Nous comptons sur les habitants des divers quartiers de notre Commune en expansion pour encourager nos écoles communales et nous les assurons de notre appui total ainsi que du dévouement complet du personnel enseignant.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

L'Echevin de l'Instruction Publique,
Roger DELAIN.

Economisons cette énergie qui coûte cher !

Grâce à l'aimable collaboration de l'équipe du C.S.T.C., nous commençons aujourd'hui la publication d'une suite d'informations relatives à l'économie d'énergie dans les habitations.

Où va l'énergie dans une habitation normale ?

Le chauffage des habitations et la distribution d'eau chaude absorbent la plus grande part de l'énergie ; son utilisation se répartit comme suit :

- 60 à 70 % pour le chauffage des habitations,
 - environ 15 % pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire,
 - environ 10 % pour la consommation des appareils électriques,
 - environ 10 % pour l'éclairage.
- 60 à 65 % seulement de l'énergie utilisée sont transformés en chaleur utile et assurent en définitive le confort de nos habitations.

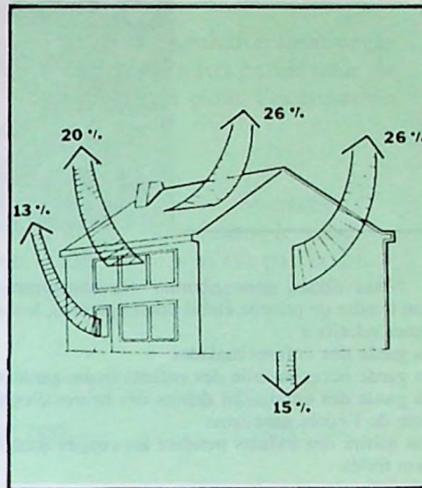


Fig. 1. — Pertes de chaleur dans une habitation unifamiliale moyenne non isolée.

Comment se répartit cette chaleur utile dans une habitation ?

Pour maintenir une pièce à une température plus élevée que la température extérieure, il faut y amener en permanence de la chaleur pour compenser les pertes dues aux différents éléments de construction et à la ventilation.

Dans une habitation unifamiliale moyenne modérément ou mal isolée, les pertes se répartissent approximativement comme suit : (fig. 1)

- 26 % par le toit
- 26 % par les murs extérieurs
- 20 % par les fenêtres
- 15 % par le plancher en contact avec le sol
- 13 % par la ventilation

(à suivre)

les dernières nouvelles

d'OTTIGNIES - LOUVAIN-LA-NEUVE

— Une cabine téléphonique publique sera installée prochainement au lotissement de la Chapelle aux Sabots.

— Une procédure de classement de la Ferme du Douaire est entamée en application de la loi du 7.8.1931 sur la conservation des monuments et sites. L'aménagement de la cour est doré et déjà envisagé et la réfection de la toiture est en cours.

— L'eau de la fontaine Marie Pauques, rue du Monument n'est plus potable. Un écriteau y a été apposé.

— Une nouvelle route touristique dessert notre localité. Partant de Villers-la-Ville, la « Route Vagabonde » aboutit à Pervez via le Domaine Provincial du Bois des Rêves.

— Un projet d'acquisition de la gare SNCB de Céroux-Mousty a été récemment approuvé par le Collège échevinal.

— Un Centre de Planning Familial a été ouvert place de la Neuville 5 (1348)

— Une barrière de sécurité sera placée avenue des Villas entre l'ave-

nue Bontemps et l'entrée du sentier vers la gare.

— A l'occasion du 20^e anniversaire de la Foire Commerciale de Mousty, un programme spécial sera élaboré et de nombreuses échoppes représentant tous les pays de la Communauté Européenne seront ouvertes dans l'enceinte de la Foire. La Chaussée Provinciale et la rue des Coquerées seront pavées.

— Un centre équestre s'est ouvert au 21 de la rue de Mont-St-Guibert, dans l'ancienne ferme Van Steenberghe.

La garde des enfants en dehors des Services officiels



Nous entamons aujourd'hui la publication de la première partie d'une enquête menée à l'initiative du CPAS durant l'hiver 78/79 et en collaboration avec M. Pierson, Echevin des Affaires sociales auprès de 250 familles habitants la localité.

L'objectif principal consistait à repérer les besoins des parents en ce qui concerne la garde des enfants âgés de 0 à 6 ans lorsque ceux-ci se trouvent dans une situation telle qu'ils ne peuvent être pris en charge par les services de garde officiels, crèches ou mamans-gardiennes.

Nous allons donc aborder successivement et selon l'ordre de priorité établi par les parents, les problèmes relatifs à :

- la garde des enfants malades
- la garde occasionnelle des enfants (halte-garderie)
- la garde des enfants en dehors des heures d'ouverture de l'école gardienne
- les loisirs des enfants pendant les congés scolaires non fériés

l'impossibilité de s'occuper de leur(s) enfant(s).

Ainsi par exemple, 40,3 % des parents (effectif 236) n'ont pas craint d'affirmer qu'il leur arrivait de prendre leur enfant avec eux contre leur gré ou les laisser seuls à la maison parce qu'ils n'avaient trouvé personne pour les garder.

On remarque que c'est principalement dans les quartiers de Louvain-la-Neuve et du Bauloy que les problèmes de garde occasionnelle d'enfant se posent avec le plus d'acuité. Comme pour la garde des enfants malades, elle s'explique probablement par la nouveauté et l'instabilité des relations de voisinage dans ces deux quartiers. A noter que les mères au foyer - peut-être plus encore que les travailleuses qui peuvent, le cas échéant, prendre un arrangement avec la crèche ou la maman-gardienne - sont très intéressées par la mise sur pied d'un tel service.

Comme l'ont signalé plusieurs parents dans leurs commentaires, la halte-garderie, pour être efficace, demande à être décentralisée, c'est-à-dire organisée par et pour les habitants d'un même quartier ; dès lors on peut imaginer la formule suivante : sur invitation de la commune, les membres actifs des quartiers (c'est-à-dire ceux qui y vivent en permanence, les personnes âgées, les femmes totalement ou partiellement au foyer, les chômeurs) se constitueraient en a.s.b.l. dans le but de résoudre concrètement ce problème. Les frais de fonctionnement de ces a.s.b.l. seraient à charge de la commune qui jouerait un rôle de redistribution équitable des deniers publics entre les quartiers. Cette formule serait en fin de compte relativement peu coûteuse puisque la majorité des parents (85,6 %) sont disposés à participer aux frais.

Une halte-garderie ainsi conçue suppose de la part des autorités communales, d'une part un dynamisme tel qu'il suscite les initiatives et encourage en permanence les quartiers à faire des propositions concrètes, d'autre part le respect de l'autonomie des quartiers quant au choix du mode d'organisation dudit service. Il y a là un équilibre difficile mais important à trouver.

(à suivre...)

La garde des enfants malades

Les 172 personnes qui ont répondu à ce volet, utilisent généralement en cas de maladie de l'enfant, les solutions suivantes:

La famille	57,0 %
La mère	42,4 %
Une gardienne	14,0 %
Divers	(3,5 %)

Dans ce dernier cas sont regroupées les solutions suivantes : mettre l'enfant chez des voisins (2,9 %) ou chez des amis (4,1 %).

Il faut noter également que les solutions envisagées ne sont pas exclusives. Ce qui aboutit à un pourcentage supérieur à 100.

On voit que l'enfant est dans la plupart des cas gardé par la famille ou par la mère. Cependant, les étrangers et les personnes habitant les quartiers de Louvain-la-Neuve et du Bauloy n'ont guère la possibilité de confier leur enfant à leurs proches parents et n'ont souvent d'autre solution que de s'absenter du travail.

En général, les causes d'insatisfaction les plus souvent évoquées sont les suivantes :

Causes d'insatisfaction	%
Déplacement de l'enfant malade	52,3
Dépendance vis-à-vis de la famille, des voisins, des amis	44,3
Difficultés avec l'employeur	25,0
Autres raisons	(7,6)

EFFECTIF 88

N.B. : Les parents ont parfois invoqué plusieurs motifs, ce qui donne un pourcentage supérieur à 100.

Pour améliorer cette situation, plusieurs propositions ont été formulées, qui s'adressent aux responsables politiques tant nationaux (ou régionaux) que communaux.

En résumé :

- a) l'extension des congés spéciaux au secteur privé et l'augmentation de ceux-ci pour le père et la mère (91 % effectif : 111).
- b) le travail à mi-temps pendant 2 ans avec garantie de retrouver un temps plein (57 %) (1).
- c) un congé de 2 ans à la naissance sans rémunération mais avec garantie de réemploi (44 %) (1).
- d) une allocation pédagogique sans garantie de réemploi (25 % mais seulement 5 % pour un montant inférieur à 5.000 frs par mois, 19 % pour un montant inférieur à 10.000 frs) (1).
- e) un service de gardiennes qui se rendraient au domicile de l'enfant (78 % effectif : 100). L'organisation de ce service est ébauchée dans le rapport.
- f) un centre hospitalier pour enfants (13 % effectif : 100).

(1) Demande et coûts des services de garde en Wallonie, Ministère de la Santé Publique et de la Famille, 1979, page 6.

La garde occasionnelle des enfants

Des événements imprévus (tels une hospitalisation ou une maladie qui contraint la personne à garder le lit quelques jours) de même que certains petits faits de la vie quotidienne de tout un chacun (consultation d'un médecin, visite à une personne malade,...) mettent souvent dans l'embarras les mères de familles qui, travailleuses ou non, se trouvent momentanément dans

CENTRE CULTUREL

INDEMNITES D'OCCUPATION



En vue d'informer les responsables des groupements qui souhaiteraient organiser des activités dans l'une des salles du Centre Culturel, il nous paraît utile de publier les conditions fixées par le Conseil d'Administration pour l'occupation des salles.

GRANDE SALLE

Trois cas peuvent se présenter :

	Sociétés dont le siège est établi dans la localité.	Sociétés dont le siège n'est pas établi dans la localité.
1°) Spectacles organisés entre 13 et 24 h. :		
a) du Lundi au Jeudi : par jour . . .	7.000,—	10.500,—
b) du Vendredi au Dimanche : par jour	10.000,—	15.000,—
c) occupation de la salle pour une séance de répétition (le jour de la représentation)	gratuit	gratuit
2°) Projections de films et Conférences données entre 19 et 23 h. :		
- du Lundi au Jeudi : par jour	4.000,—	6.000,—
- du Vendredi au Dimanche : par jour	6.000,—	9.000,—
3°) Activités d'après-midi et Séries :	selon les cas	selon les cas

FOYER

- Bal : par soirée	15.000,—	22.500,—
- Activité culturelle (Conférence, Réunion...) organisée entre 18 et 24 h. avec fourniture de l'estrade et de l'amplification (par jour) :		
a) avec prix d'entrée fixé à 60 F. max. :	1.000,—	1.500,—
b) avec prix d'entrée supérieur à 60 F. :	2.000,—	3.000,—
c) avec matériel spécial : supplément...	1.000,—	1.000,—
- Exposition (uniquement entre le Lundi et le Samedi) :		
a) permettant l'utilisation simultanée de la grande salle : par jour	500,—	500,—
b) ne permettant pas l'utilisation de la grande salle : par jour	1.000,—	1.000,—
- Théâtre :		
selon les cas, les prix varient entre 3.000 et 6.000 F.		

PETITS LOCAUX

- Réunions occasionnelles : par jour	100,—	200,—
- Abonnement annuel donnant droit à l'organisation d'une réunion par mois	1.000,—	2.000,—

GARANTIES

L'utilisation des locaux donne droit, de la part du Comité de Gestion du Centre Culturel, à la perception préalable d'une garantie remboursable suivant les conditions définies au Contrat d'occupation et établie de la manière suivante pour toutes les sociétés indistinctement :

- Bals : 15.000,—F.
- Grande Salle : 15.000,—F.
- Réunions : 1.000,—F.
- Cas particuliers : selon les cas.

SPORTS

AGENDA SPORTIF

Les « Francs Archers », club de tir à l'arc placé sous la présidence de M. Cyrille Bodson, organisent le 22 juin, au Collège du Christ-Roi, le Grand Prix du Renivaux.

C'est confirmé :

LE TOUR DE WALLONIE FERA ETAPE A OTTIGNIES-L.L.N.

Comme nous l'avions annoncé, en collaboration avec le Vélo Club d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, l'arrivée de la 1^{re} étape du Tour de Wallonie, Dour/Ottignies-L.L.N. (148 km) aura bien lieu rue du Roi Albert, le mardi 5 août vers 18 heures.

Le lendemain, mercredi 6 août, le départ de la 2^{me} étape Ottignies-L.L.N./Rochefort (150 km) sera donné à 14 h. au Centre Sportif de Blocry (av. de Lauzelle).

Rappelons que le Tour de Wallonie comporte cette année 6 étapes, (départ à Dour - arrivée à Enghien le 10 août) totalisant un parcours de 850 kilomètres.

UNE PISTE DE SANTE AU BOIS DES REVES

Le 20 septembre prochain sera inaugurée la nouvelle piste de santé du Domaine Provincial du « Bois des Rêves ».

Cette piste sera praticable pour tous, jeunes et moins jeunes, toute l'année pendant les heures d'ouverture du Domaine (de 8,30 h. à 17 h. pendant l'hiver et de 8,30 h. à 19 h. à la bonne saison).

TROPHÉES ET MERITES SPORTIFS 1979

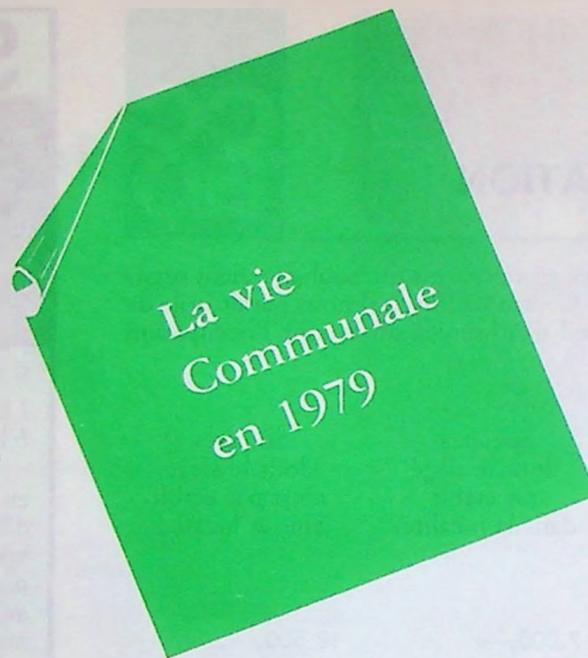
Le 18 avril dernier a eu lieu, à la Maison Communale, la remise par l'Echevin des Sports Ph. Cattelain, des Trophées et mérite sportifs communaux organisée par l'Association des Clubs Sportifs (ACSO).

Deux trophées ont été remis à titre individuel à : Alain Wanlin du C.S. Dyle pour ses performances en cadet et Christian Josse du Rugby Ottignies Club pour sa sélection en équipe nationale.

Le trophée sportif communal par équipe n'a pu être attribué cette année.

Le mérite sportif communal a été remis à M. Jean Demeester, secrétaire de la Pelote Ottignies Bruyères pour ses 30 années de vie ballante dans notre commune.

Encore nos félicitations à tous et en particulier au « Maise ».



En 1979, le Conseil Communal s'est réuni 12 fois et a délibéré sur 360 points inscrits à l'ordre du jour. Quant au Collège des Bourgmestres et Echevins, il a tenu 55 séances et a traité 4.790 points.

L'Administration Communale et le CPAS regroupent au total 268 collaborateurs parmi lesquels on compte environ 80 personnes remises au travail dans le cadre de l'ONEM, du Stage des Jeunes et du Cadre Spécial Temporaire.

POPULATION

Au 31 décembre 1979, le chiffre de la population domiciliée dans l'entité s'élevait à 18.807 habitants. Ce qui représente une augmentation de 1.618 unités au courant de l'année.

Au chiffre officiel de la population, il faut ajouter les 12.528 étudiants ainsi que la population active et résidente du site universitaire, soit 4.500 personnes. Ainsi, la population dont la Commune a la responsabilité s'élève à + ou - 35.000 personnes.

En ce qui concerne les mouvements de population, notons qu'il y eût 4.201 entrées et 2.207 sorties par changement de domicile (belges et étrangers) en 1979.

On a enregistré 1.235 naissances dont 298 enfants nés de parents domiciliés dans l'entité.

L'échevin de l'Etat Civil a célébré 109 mariages.

Nous avons eu à déplorer 543 décès dont 124 de personnes domiciliées dans la localité.

ENSEIGNEMENT

La population scolaire des écoles communales s'élevait, au 1^{er} octobre 1979, à 835 élèves répartis dans les 35 classes des 8 groupes scolaires communaux par rapport à 760 élèves et 30 classes en 1978.

Les activités de l'Académie Intercommunale de musique regroupent 2.101 élèves répartis dans 39 classes.

POLICE

Notons que la Police Communale a constaté 49 accidents de la route avec dégâts matériels et 6 accidents avec des blessés. Il faut y ajouter 4 accidents avec délit de fuite.

Les Services de Police ont délivré 641 passeports pour l'étranger et 500 nouveaux conducteurs ont obtenu leur permis.

TRAVAUX

Le Service des Travaux a délivré 240 permis de bâtir et 18 permis de lotir.

De nombreux travaux ont été effectués par les entreprises privées en vue d'améliorer les différentes voiries communales. Une somme d'environ 33 millions a été investie à cet effet.

Notons également qu'une somme de près de 6 millions a été affectée à l'amélioration des lieux de travail du personnel communal et d'accueil de la population.

En ce qui concerne les nouveaux raccordements aux différents réseaux de distribution d'énergie, ils se répartissent de la façon suivante : 548 à la distribution d'eau, 314 au réseau du gaz, 344 au réseau d'électricité et 128 à la télédistribution.

FINANCES

La situation financière est saine. Le compte communal se termine en boni.

L'intervention communale en faveur du CPAS s'élève à 11.308.878 francs.

L'Administration Communale est également intervenue en faveur des Fabriques d'Eglises pour un montant total de 1.905.925 francs.

La quote-part de notre commune en faveur de la Fabrique d'Eglise Protestante de Wavre, qui s'étend sur plusieurs entités, représente une somme de 54.353 francs.

SERVICE SOCIAL

Il n'est pas sans intérêt de souligner que le Service Social communal est intervenu dans plus de 200 cas relatifs à l'octroi de diverses allocations.

CPAS

En 1979, la crèche communale a fonctionné au maximum (36 enfants).

Le Service des Gardiennes à domicile, créé en 1978, a constamment évolué, ce qui a permis de confier la garde de 80 enfants à 40 gardiennes.

Le Service des Repas chauds a assuré quotidiennement la distribution de 20 repas chauds à domicile.

Le Service d'Aide aux familles est intervenu auprès de 148 familles au cours de l'année 1979.

Le Centre des 3x20 a organisé plusieurs activités récréatives : Université du 3^e Age en collaboration avec le Groupe de Sociologie Wallonne, expositions, semaine du 3^e âge, concours, débats et conférences diverses, goûters de Pâques et de Noël.

MILICE

Le contingent pour 1979 s'élevait à 57 miliciens.

Carnet

Familial

Janvier

Naissances :

Frédéric BRUYNEEL, le 14 décembre 1979
Antoine HANIN, le 29 décembre 1979
Stéphanie RICHIR, le 1^{er} janvier
Raphaël GERARD, le 2 janvier
Frédéric PONCELET, le 3 janvier
Michael DOUBLET, le 6 janvier
Aneli REATEGUI DEL CASTILLO, 6 janvier
Fabien MUNIGER, le 8 janvier
David LEGRAIN, le 8 janvier
Isabelle PIRET, le 8 janvier
François CANTINEAU, le 9 janvier
Francesco MOSCARDI, le 13 janvier
Aline CAP, le 13 janvier
Colin ALLEMON, le 13 janvier
Sébastien DESMET, le 14 janvier
Florence DELVAUX, le 17 janvier
Sandrine ROBERT, le 19 janvier
Arnaud MELIN, le 19 janvier
François ANTOINE, le 20 janvier
Michael MATHON, le 21 janvier
Marie-Pierre NOEL, le 22 janvier
Maurcen MALEVEZ, le 22 janvier
Jonathan HUVENERS, le 28 janvier
Sophie GIANOTTO, le 29 janvier
Xavier WOITRIN, le 31 janvier
Michael LEGRAND, le 31 janvier
Marie-Françoise BRISSA, le 31 janvier
Véronique VANHONNACKER, le 31 janvier

Mariages :

Luc LEFEBVRE et Myriam CUNET
Daniel GILBERT et Danielle LEHERTE
Eric GOOSSENS et Tania VAN SANTFOORT
Francis SERON et Martine VIVIER

Décès :

Louis CAMPINAIRE, le 5 janvier 1980
Armand BOURGEOIS, le 6 janvier
Eduard SMETS, le 7 janvier
Marcel FRIMAT, le 8 janvier
Eugène WAUTIER, le 8 janvier
Léona SABLON, le 14 janvier
Simonne FIERENS, le 16 janvier
Marie RAUCENT, le 17 janvier
Hélène COLLART, le 22 janvier
Marie-Th. VAN GROOTENBRUL, 26 janvier
Elisabeth COLOT, le 28 janvier
Jacques GOEDERT, le 30 janvier

Février

Naissances :

Sandrine JACQMIN, le 3 février
Mikael MARCOEN, le 7 février
Souleif BOUMEDMED, le 8 février
Haroune HICHO, le 8 février
Michael de BRABANT, le 10 février
Aurélië MALDAGUE, le 10 février
Joachim LIBOUTON, le 11 février
Flor AMAYA ARRIAGADA, le 12 février
Christian LEEMANS, le 13 février
Gregory DORNY, le 13 février
Caroline BELLENS, le 14 février
Catherine DARDENNE, le 14 février
Vincent DUJACQUIER, le 18 février
Aude-Lactitia MVUEMBA NTANDA, 19 fév.
Yaba KATUNDA LY WEMBE, le 22 février
Antoine VAN REYBROECK, le 24 février
Thibaut CREMER, le 25 février
Laurent COUCHE, le 26 février
Estelle MELIN, le 26 février
Jonathan LAMBERT, le 28 février
Charlotte SPAGNA, le 29 février
Severine BARY, le 29 février
Johanne LEROY, le 29 février

Mariages :

Armand LONDOT et Fabienne BUELENS
Yahia MECHERGUI et Isabella FARACI
Garardo RIVAS PERLWITZ et
Dorys ZEBALLOS SILVERA
Serge LEHEUREUX et Patricia CARLIER
Jean HOSLET et Beatrice LEHEUREUX
Daniel SAUVENIER et Chantal MODERA
Alfred WECKERING et Josiane VERLINDEN

Décès :

Joseph BUFFIN, le 5 février
Armand VANPEE, le 6 février
Léontine MERTENS, le 17 février
Marie MARCHAL, le 21 février
Armand GOSET, le 21 février

Mars

Naissances :

John SEPULCHRE, le 7 mars
Noura ZEROUAL, le 9 mars
Cédric DAEMS, le 10 mars
Dihomo Opango DJONGAKODI, le 11 mars
Charlotte LEFEBVRE, le 12 mars
Anne-Cécile FONTAINE, le 13 mars
Eric VOS, le 15 mars
Frédéric HENDRICKX, le 16 mars
Sébastien MAAS, le 17 mars
Pierre et Thomas BUYLE, le 17 mars
Anania MUJENDA KISIKISIMBA, le 18 mars
Yannick OLEFFE, le 18 mars
Thibaut VERSTRAETE, le 20 mars
Julie VERSTAPPEN, le 20 mars
Geoffroy FRAIPONT, le 24 mars
Yared HAILE, le 24 mars
Alexandre SZPAJOEL, le 28 mars
Jamal BENTIRHI, le 31 mars

Mariages :

Nazir DHANANI et Martine DEWEVRE
Alain LORIA et Carine PONCELET
Jean-Pierre DELSAUX et Annette SCHOY
Michel de SMET d'OLBECKE et
Célestine HENSSEN
Patrick VAN DEN BERGHE et
Marianne ROEGIERS
Carmelo BUSCEMI et Fabienne DEFACQZ
Alfonso MUNOZ BARRAGAN et
Sylviane OTH
Michel DARDENNE et Françoise STAS
Henri DESMET et Nadine GREVELAER
Claude MARIQUE et Claudine BOURLON
Alain BOURLON et Gillian SINNOTT

Décès :

Petrus VAN AERSCHOT, le 4 mars
Ferdinand VAN BELLE, le 5 mars
Rosa VANDENBORREN, le 6 mars
Cornelle COENRAETS, le 8 mars
Denise PARADES ARCE, le 13 mars
Louise LEFEBVRE, le 21 mars
Léopold SONDAG, le 22 mars
Emile PROCES, le 24 mars
Esther ROSY, le 24 mars

Je fleuris

OTTIGNIES - LOUVAIN-LA-NEUVE

La Campagne Florale a remporté un grand succès en 1979. Aussi, le Collège échevinal a-t-il décidé de poursuivre ses efforts afin qu'Ottignies-Louvain-la-Neuve soit toujours plus belle et de mieux en mieux fleurie grâce à la collaboration de tous les habitants.

Il vous invite donc à participer massivement à l'opération « Je fleuris Ottignies-Louvain-la-Neuve 1980 » dont vous trouverez les détails d'organisation ci-dessous.

PARTICIPEZ AU CONCOURS

Afin d'encourager la population, l'Administration Communale organise un concours doté de nombreux prix (matériel de jardinage et plantes) offerts par les commerçants spécialisés.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Toute personne résidant dans l'entité peut participer au concours. Cependant, les professionnels (fleuristes, horticulteurs,...), les membres du Comité, ainsi que les membres du Jury ne sont pas admis.

COMMENT PARTICIPER ?

Les concurrents voudront bien compléter le bon de participation ci-dessous et le remettre à un des fournisseurs collaborant à la Campagne florale :

GOORIS Luc
« Jardins Service »
Rue Haulotte 27 - Limelette
AERTS Jean
Rue Nicaise 2 - Cérroux
ROBERT (« Floraly »)
Rue Haulotte 27a - Limelette
DELENS Marc
« Le Lys d'Or »
Chée Provinciale 23 - Mousty
TAELEMAN Robert
Av. Lambermont 23 - Rofessart
PHILIPPART Paul
« Jardins de Vieusart »
Route de Vieusart - L.L.Neuve
SEPULCHRE
Graineterie de l'Avenue
Av. des Combattants 88
Ottignies-Centre

L'Administration Communale se chargera de récolter les bons auprès des commerçants et en établira une liste.

A QUOI DONNE DROIT LE BON DE PARTICIPATION ?

Il permet d'obtenir une ristourne de 10 % minimum sur le prix des articles destinés au concours et habituellement pratiqué par les fournisseurs locaux.

QUE FAUT-IL DECORER ?

La décoration florale se limite aux surfaces visibles de la voie publique : les façades, les jardinettes et les balcons.

QUELLES PLANTES UTILISER ?

Uniquement les plantes ornementales et principalement les plantes annuelles.

Ces plantes seront placées dans des bacs ou jardinières ou encore en pleine terre.

JURY

Le Jury sera uniquement composé de personnalités ne résidant pas dans l'entité.

Il statuera sans appel entre le 30 juin et le 1^{er} août.

Les prix seront remis aux lauréats lors d'une séance du Conseil communal au courant du 4^e trimestre de cette année.

BON GRATUIT DE PARTICIPATION

(à remettre à votre fournisseur habituel - voir liste)

Nom :

Prénom :

Rue/Av. n°.....

Code postal :

souscrit au règlement de la Campagne Florale et souhaite participer à l'opération « Je fleuris Ottignies-Louvain-la-Neuve - 1980 ».

Date :

Signature :